

Atelier 6 – (Re)prendre sa place dans la cité, enjeux de la pair-aidance + Accès et maintien dans l'emploi et le logement

Animé par Anthony YOUSSEF (membre du Collectif isérois des personnes concernées) et Julien GOBBO (coordinateur du Répsy)

PTSM 2		
LES 5 ACTIONS PRIORITAIRES	LES OBJECTIFS OPERATIONNELS IDENTIFIES	LES ACTEURS A ASSOCIER
<p>1) Vigilance sur le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité. → Augmenter la durée de l'accompagnement.</p>	<p>1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux moyens et outils de repérage, ou les développer. • Indicateurs des situations d'incurie. • Point de chute après expulsion pour troubles psy et besoins de répit. 	<p>1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • CMP • Acteurs associatifs • Métropole de Grenoble • Plan local d'habitat • « Un chez soi d'abord » • GCSMS • UDAF • CLSM
<p>2) Solidarité et formation sur le lieu de travail</p>	<p>2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'informations et d'actions de déstigmatisation en entreprise. • Former médecins du travail et psychologues. 	<p>2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicats professionnels • Élus du personnel • Médecine du travail • Directions des ressources humaines • PSYPRO • MDPH • UNAFAM
<p>3) Axe de travail : conditions de travail pour tout le monde</p>	<p>3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la charte "Santé mentale au travail" en Isère. • Séminaires, parcours retour emploi immersif, accompagnement des tâches avec un partenariat employeur. • Formation d'accès aux droits, droit à la RQTH en entreprise. 	<p>3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forum emploi santé mentale • Questionnaire
<p>4) Développer des tiers lieux en dehors des lieux médicalisés.</p>	<p>4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tiers lieux créés sur les territoires 	<p>4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • GEM

<p>5) Lieux de répit en dehors de l'hôpital pour les familles et les personnes concernées.</p>	<p>non couverts.</p> <p>5)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Clubhouse• Collectif des personnes concernées.• ARS.• Les collectivités territoriales.• Les bailleurs sociaux.• Des dons de fondations. <p>5)</p> <ul style="list-style-type: none">• UNAFAM• Collectif des personnes concernées• Les hôpitaux et les MDU• Maison des habitants.• Villages vacances
AUTRES PISTES D' ACTIONS ENVISAGEES PAR ORDRE DES PRIORITES		
-		